

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia, (pouvoir donné à BURAVAND Valérie).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Vincent CATILLON

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu le rattachement à compter du 1^{er} septembre.2023 de la Commune de Boulbon au Service de Gestion Comptable de CHÂTEAURENARD,

Objet de la délibération :

Règlement d'une indemnité forfaitaire annuelle pour confection de documents budgétaires, au comptable du trésor, Responsable du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard.

N°101/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE à compter du 1^{er} septembre.2023 à Madame Pascale MAZZOCCHI, Responsable du Service de Gestion Comptable de CHÂTEAURENARD, l'indemnité forfaitaire annuelle de confection à hauteur de 45,73 € brut par budget, pour les budgets suivants :

- Commune de Boulbon 2023 (septembre à décembre) : 15,24 €
- Commune de Boulbon 2024 : 45,73 €
- Commune de Boulbon Caveaux : 45,73 €

Montant de l'indemnité 2023/2024 allouée : 106,70 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles au règlement de cette indemnité.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :